



Statistics
Canada

Statistique
Canada

**Module des ressources humaines
Compte satellite du tourisme**

**Une étude pilote pour Terre-Neuve-et-Labrador
1997 à 2009**

**RAPPORT FINAL
14 janvier 2011**

**Division des comptes des revenus et dépenses
Statistique Canada**

Canada

Ce document rend compte du Module des ressources humaines (MRH) du compte satellite du tourisme – Une étude pilote pour Terre-Neuve-et-Labrador élaboré par Statistics Canada. Cette étude pilote fournit des données détaillées sur l'emploi relié au tourisme à Terre-Neuve-et-Labrador. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées selon l'âge, le sexe et le statut d'immigrant. Cette étude démontre qu'il est possible de produire un Module des ressources humaines pour une petite province comme Terre-Neuve-et-Labrador.

La présente étude a été préparée par Diane Lake, Monique Bisailon, Charles Morissette et Chris Jackson de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. L'étude a été rendue possible grâce au financement conjoint par le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de Terre-Neuve-et-Labrador et l'organisme Hospitality Newfoundland and Labrador.

Table des matières

Faits saillants	4
1. Introduction	6
2. Portée de l'étude	7
3. Méthodologie régionale.....	7
4. Résultats	8
4.1 Secteur du tourisme.....	8
4.2 Profils des industries touristiques	11
4.3 Professions liées aux industries touristiques.....	14
4.4 Profil des employés dans les industries touristique.....	15
5. Conclusion	17
Annexes	
Annexe A : Cadre comptable.....	19
Annexe B : Concepts et définitions.....	20
Annexe C : Sources des données	23
Annexe D : Méthodologie	26
Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines.....	29
Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines	32
Annexe G : Structure des tableaux.....	34
Glossaire	35
Bibliographie	38

Faits saillants

- Terre-Neuve-et-Labrador est la deuxième province à faire l'essai pilote du Module des ressources humaines (MRH) à un niveau régional. Le projet a obtenu un franc succès. Les estimations relatives au marché du travail du secteur touristique pour la province se comparent favorablement à celles du MRH national.
- Les industries touristiques incluses dans le MRH comprennent les cinq groupes suivants : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements, et services de voyages. De façon générale, on considère comme touristique toute industrie qui cesserait d'exister, ou continuerait d'exister uniquement à un niveau d'activité considérablement réduit, en l'absence du tourisme.
- Le MRH fournit, pour le secteur du tourisme dans son ensemble et pour chaque groupe d'industries touristiques, les trois principales statistiques sur les ressources humaines suivantes : l'emploi, les heures travaillées et la rémunération. Ces statistiques sont aussi disponibles selon le sexe, les modalités d'emploi, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession.
- Toutes les statistiques fournies par le MRH ont trait à la production des industries touristiques. Par exemple, les statistiques sur l'emploi portent sur le nombre d'emplois requis pour la production des biens et services des industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou des résidents locaux.
- Grâce à cette étude pilote, des estimations annuelles sont disponibles pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador pour une période de 13 années allant de 1997 à 2009.
- En 2009, le secteur du tourisme de Terre-Neuve-et-Labrador était à l'origine de 19 346 emplois, soit 9,4 % du nombre total d'emplois dans cette province.
- Parmi les groupes d'industries touristiques, celui des services de restauration était l'employeur le plus important, représentant 10 107 emplois. Venait ensuite, au deuxième rang par ordre d'importance, le groupe du transport, qui comptait 3 698 emplois, suivi par celui de l'hébergement, représentant 3 218 emplois. Le groupe des loisirs et divertissements était à l'origine de 1 916 emplois, et celui des services de voyages, de 407 emplois.
- Le nombre d'heures travaillées en 2009 était plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador (33,9 heures par semaine) que dans l'ensemble de l'économie (34,6 heures). La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme est en partie attribuable à la plus forte proportion d'emplois à temps partiel.
- La rémunération horaire a été inférieure dans les industries du tourisme de Terre-Neuve-et-Labrador comparativement aux industries touristiques à l'échelle nationale.
- Dix principaux groupes de professions représentaient 60,7 % de l'ensemble des salariés des industries touristiques dans la province. Les cinq principales professions en tourisme faisaient partie du groupe des services de restauration.
- Plus de 30 % des salariés en tourisme (5 975 emplois) étaient des adolescents ou de jeunes adultes. Trois jeunes adultes sur quatre travaillaient dans les services de restauration et près de six sur dix travaillaient à temps partiel.

- Les travailleurs plus âgés, soit de 45 ans ou plus, formaient le deuxième groupe de travailleurs en importance (5 757 salariés) dans le secteur touristique de la province. Huit travailleurs plus âgés sur dix travaillaient à temps plein. Ils étaient répartis plus uniformément que les adolescents et les jeunes adultes entre les différentes industries touristiques. Les employés plus âgés dans ces industries étaient rémunérés deux fois plus cher à l'heure que les jeunes adultes (16,94 \$ contre 8,50 \$) en 2009.
- Les immigrants travaillaient dans toutes les industries du tourisme, occupant 4,1 % des emplois, soit 763 emplois en tourisme. Presque tous ces emplois appartenaient au groupe des services de restauration (74 %), suivi du groupe du transport (17 %).
- Depuis 2003, les immigrants travaillant dans les industries touristiques à Terre-Neuve-et-Labrador gagnaient un salaire plus faible que les non-immigrants et travaillaient de plus longues heures.

1. Introduction

Cette étude avait pour but d'évaluer la possibilité d'étendre le Module des ressources humaines à une province dont la population est relativement petite. La province de Terre-Neuve-et-Labrador s'est portée volontaire pour cette étude pilote¹, qui a obtenu un franc succès malgré certaines restrictions qui sont décrites dans la conclusion.

Le Module des ressources humaines (MRH) vise à produire des statistiques courantes et fiables sur l'aspect ressources humaines du tourisme. Jusqu'en 2009, le MRH était appliqué uniquement au niveau national. En mars 2010, le MRH était compilé pour la province de l'Ontario en tant que première étude pilote dans le cadre d'un module régional.

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent déjà certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme au niveau national². Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CSTC et des INT, en fournissant des renseignements plus détaillés sur les ressources humaines, donnant ainsi un aperçu plus large du rôle du tourisme dans l'économie.

Par exemple, la planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans les industries du tourisme, que leur emploi soit lié directement aux services offerts à des visiteurs ou lié aux services offerts à des résidents locaux. Par conséquent, le nombre total d'emplois dans les industries touristiques constitue un élément central du MRH et est plus vaste que dans le CSTC et les INT, lesquels rendent compte uniquement des emplois découlant directement des dépenses des visiteurs. De plus, il faut souligner que le MRH utilise le nombre d'emplois plutôt que le nombre de personnes employées comme mesure clé de l'emploi.

Le MRH est un outil essentiel pour la planification et les prévisions pour les décideurs dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme utiliseront également ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement. Une nouvelle application du MRH a aussi débuté au niveau provincial, visant à accroître l'intérêt que présente le module pour ces auditoires et pour des fins similaires.

Pour donner un aperçu du reste du rapport, précisons que la portée de l'étude est décrite à la section suivante, suivie de la méthodologie utilisée pour l'étude de Terre-Neuve-et-Labrador. Certains résultats sont ensuite examinés afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH au niveau provincial. Les conclusions et les travaux à venir sont abordés à la dernière section.

Les annexes A et B exposent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, ainsi que divers concepts et définitions du travail tirés du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale utilisée, tant au niveau national que provincial. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F fournit une liste des professions. Un résumé des tableaux disponibles dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une bibliographie sont également fournis.

¹ L'étude a été rendue possible grâce au financement conjoint par le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de Terre-Neuve-et-Labrador et l'organisme Hospitality Newfoundland and Labrador.

² Certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme par province ont été fournis dans le document « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998, Comptes des revenus et dépenses, série technique, juin 2003 ».

2. Portée de l'étude

Le MRH fournit un portrait des industries touristiques et des professions qui en font partie ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses sur l'emploi, les heures travaillées et les gains d'emploi, à compter de 1997. Des variables dérivées, comme le nombre d'emplois équivalents temps plein, les gains horaires moyens et le nombre moyen d'heures annuelles travaillées par emploi, peuvent aussi être examinées.

Ces statistiques clés du MRH peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salarié ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel, groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge, statut d'immigrant). Des renseignements sont également disponibles selon la profession. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec les agrégats du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et des Indicateurs nationaux du tourisme.

La portée de cette étude est comparable à celle de l'étude nationale la plus récente³ sauf que les données se rapportent à la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant) ainsi que pour des professions comparables.

Plus particulièrement, le MRH de Terre-Neuve-et-Labrador fournit des estimations annuelles pour les années allant de 1997 à 2009. Ces estimations sont fondées sur des données nationales tirées des Comptes canadiens de productivité⁴ qui sont une source essentielle de données du MRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active. Les données de recensement pour 2001 et 2006 sont utilisées, de même que la classification des industries selon le SCIAN de 2002 et la classification des professions selon la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006.

3. Méthodologie régionale

La méthodologie adoptée au niveau national est également utilisée pour Terre-Neuve-et-Labrador, car les mêmes sources de données sont disponibles au niveau provincial. Cependant, certains éléments de la méthodologie nationale demandent des explications supplémentaires lorsqu'ils sont appliqués à une province.

La répartition par profession des emplois provient du recensement et est disponible tant au niveau national que provincial. Cette information permet de sélectionner quelques-unes des professions les plus fréquentes pour chaque groupe d'industrie touristique, et une catégorie résiduelle est créée en regroupant toutes les autres professions pour lesquelles il y a moins d'emplois. Les résultats sont ensuite communiqués pour chacune des principales professions sélectionnées. Vous trouverez plus de précisions sur ce processus à l'étape 3 de l'annexe D : Méthodologie. La sélection des professions principales n'a pas été modifiée pour Terre-Neuve-et-Labrador afin d'assurer la comparabilité des résultats entre les données provinciales et nationales. Le rang de quelques professions principales à Terre-Neuve-et-Labrador était toutefois moins élevé,

³ Monique Bisaillon, Module des ressources humaines du Compte satellite en tourisme, 2009, Comptes des revenus et dépenses, série technique, n° 13-604, n° 66 au catalogue, STATISTIQUE CANADA, Ottawa, mai 2010.

⁴ Statistiques du travail en accord avec le Système de comptabilité nationale – quatrième trimestre de 2009, Comptes canadiens de productivité, Division des comptes des revenus et dépenses, Statistique Canada, Le Quotidien, 16 mars 2010. Les données tirées des Comptes canadiens de productivité (CPP) sont en accord avec le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC).

notamment pour les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique.

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de données des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données sont considérées comme étant confidentielles. D'autres cellules (comptant 20 emplois ou plus) sont parfois aussi supprimées lorsque le nombre d'emplois dans les cellules confidentielles peut être calculé sur une base résiduelle.

Il convient de souligner que les données relatives à l'industrie du transport aérien à Terre-Neuve-et-Labrador sont confidentielles et qu'elles ne figurent pas pour toute la période (de 1997 à 2009) en raison du degré élevé de concentration dans l'industrie. Les données sont évidemment incluses dans les totaux de l'industrie du transport. De plus, les données relatives aux services de voyages sont supprimées pour l'année 2004, ce qui évite la divulgation par recoupements des données confidentielles sur les services de voyages pour l'Île-du-Prince-Édouard. Les données relatives à l'industrie des loisirs et divertissements ont été supprimées pour cette même année dans le cadre de l'application des règles de confidentialité.

4. Résultats

La présente section met en relief les principaux résultats et illustre certains types d'analyses que permet de réaliser le MRH. L'analyse porte sur l'année 2009 et sur les comparaisons entre les données de Terre-Neuve-et-Labrador et celles du Canada. L'exposé débute par une brève description de la conjoncture économique générale dans le secteur du tourisme en 2009. Cette description servira de contexte aux analyses subséquentes se penchant plus précisément sur les ressources humaines.

Les voyages et le tourisme à l'échelle mondiale ont subi les contrecoups du ralentissement général de l'économie en 2009. Les voyages au Canada en provenance de presque tous les principaux pays ont diminué, reflétant la baisse de l'activité économique et les préoccupations entourant la grippe H1N1. Par ailleurs, le dollar canadien a pris de la vigueur durant l'année, ce qui a diminué l'attrait des voyages au Canada pour les touristes en provenance des États-Unis.⁵ En 2009, les dépenses consacrées au tourisme au Canada ont diminué de 2,2 % en terme réels (comparativement à une croissance de 1,8 % en 2008), les dépenses des visiteurs internationaux ayant reculé de 12,0 % et les dépenses touristiques des Canadiens au Canada ayant fléchi de 0,7 %⁶.

Terre-Neuve-et-Labrador a affiché une solide performance dans le contexte du Canada atlantique, enregistrant une hausse sur 12 mois des voyages à destination de la province pour la période se terminant en décembre 2009.

4.1 Secteur du tourisme

La présente section offre une comparaison des variables clés du MRH, à savoir l'emploi, les heures travaillées et la rémunération, dans le secteur du tourisme à Terre-Neuve-et-Labrador et l'économie canadienne dans son ensemble (voir Tableau 1).

Rémunération pour la totalité des emplois

En 2009, la valeur totale de la rémunération⁷ a atteint 527 milliards de dollars dans les industries touristiques à Terre-Neuve-et-Labrador, soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente, une croissance moins élevée que celle de l'ensemble de l'économie de la province (voir le tableau 1). Cette croissance a résulté principalement de l'augmentation de la rémunération

⁵ The Economic Review 2009, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

⁶ Données ajustées afin d'exclure les biens et services touristiques produits dans des industries non touristiques.

⁷ La rémunération comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et le revenu après dépenses des travailleurs autonomes.

Module des ressources humaines du Compte satellite du tourisme
Une étude pilote pour Terre-Neuve-et-Labrador

horaire moyenne (+3,4 %). En revanche, le nombre d'emplois et d'heures travaillées par emploi est demeuré relativement stable.

En 2009, les industries touristiques représentaient 5,2 % de la rémunération totale de la province, une proportion qui est demeurée relativement stable au cours des 13 dernières années. La rémunération totale dans ces industries s'est accrue en moyenne de 5,3 % annuellement depuis 1997.

Tableau 1 - Total des emplois, nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées, rémunération horaire moyenne pour les industries touristiques et pour l'ensemble de l'économie, Terre-Neuve et Labrador, 2003 à 2009

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2008 à 2009
Rémunération	millions de dollars							%
Total des industries touristiques à T-N-L	414	412	421	471	483	510	527	3,3
Total des industries touristiques au Canada	38,247	39,857	39,904	42,493	45,036	47,445	47,575	0,3
Total économie à T-N-L	8,104	8,346	10,429	10,171	9,713	9,708	10,119	4,2
Nombre d'emplois	emplois							%
Transport	3,744	3,476	3,562	3,970	3,841	3,831	3,698	-3,5
Hébergement	3,464	3,442	3,353	3,083	2,920	2,955	3,218	8,9
Restauration	10,560	9,932	10,054	10,818	10,348	10,265	10,107	-1,5
Loisirs et divertissements	x	x	2,098	2,004	2,039	1,964	1,916	-2,4
Services de voyages	x	x	450	436	456	436	407	-6,7
Employés	18,751	18,313	18,650	18,758	18,750	18,635	18,572	-0,3
Travailleurs autonomes	1,356	970	867	1,555	855	818	774	-5,3
Temps plein	14,216	14,019	14,234	14,087	13,715	13,462	13,718	1,9
Temps partiel	5,890	5,265	5,284	6,226	2,890	5,991	5,629	-6,0
Total des industries touristiques à T-N-L	20,107	19,284	19,517	20,313	19,605	19,453	19,346	-0,6
Total des industries touristiques au Canada	1,587	1,592	1,565	1,575	1,597	1,619	1,609	-0,6
Total économie à T-N-L	205,396	205,274	206,032	211,237	210,029	211,190	206,750	-2,1
Nombre moyen d'heures travaillées chaque semaine par emploi	heures							%
Transport	43,3	43,8	39,3	42,1	40,8	41,0	41,5	1,4
Hébergement	35,3	36,5	37,5	37,7	36,7	36,6	36,7	0,4
Restauration	30,4	30,7	30,3	30,1	29,9	30,5	30,6	0,2
Loisirs et divertissements	x	x	28,8	29,2	30,1	32,3	33,0	2,4
Services de voyages	x	x	32,9	30,2	32,0	36,3	29,9	-17,6
Employés	32,9	33,8	32,8	33,0	32,6	33,3	33,4	0,3
Travailleurs autonomes	44,2	39,0	38,1	39,9	43,7	46,1	47,3	2,6
Temps plein	40,7	40,6	39,4	41,3	40,3	41,7	41,2	-1,2
Temps partiel	16,7	16,6	16,1	16,1	16,5	16,2	16,3	0,7
Total des industries touristiques à T-N-L	33,6	34,1	33,1	33,5	33,1	33,8	33,9	0,4
Total des industries touristiques au Canada	30,1	30,4	29,8	30,0	29,9	29,7	29,0	-2,4
Total économie à T-N-L	34,5	35,1	34,8	35,3	35,2	35,4	34,6	-2,2
Rémunération horaire moyenne par emploi	dollars							%
Transport	16,86	17,75	19,44	19,10	21,10	21,87	23,12	5,7
Hébergement	12,34	11,99	12,30	14,40	16,17	16,08	14,50	-9,8
Restauration	8,75	8,90	9,11	9,26	10,09	10,89	11,67	7,2
Loisirs et divertissements	x	x	13,47	15,86	14,00	15,14	15,53	2,6
Services de voyages	x	x	15,92	17,74	17,63	16,32	21,49	31,7
Employés :	12,06	12,18	12,64	13,38	14,43	15,01	15,60	4,0
dont les salaires seulement	10,49	10,64	10,97	11,55	12,48	13,14	13,61	3,6
Travailleurs autonomes	8,49	9,78	10,62	12,32	12,08	13,26	12,22	-7,8
Temps plein	12,32	12,55	13,09	13,84	15,00	15,52	16,03	3,3
Temps partiel	8,39	8,76	8,90	10,08	10,26	11,35	11,60	2,2
Total des industries touristiques à T-N-L	11,74	12,04	12,54	13,29	14,29	14,91	15,41	3,4
Total des industries touristiques au Canada	15,39	15,83	16,43	17,31	18,16	19,96	19,59	-1,9
Total économie à T-N-L	21,94	22,58	28,07	26,80	25,27	25,19	27,41	8,8

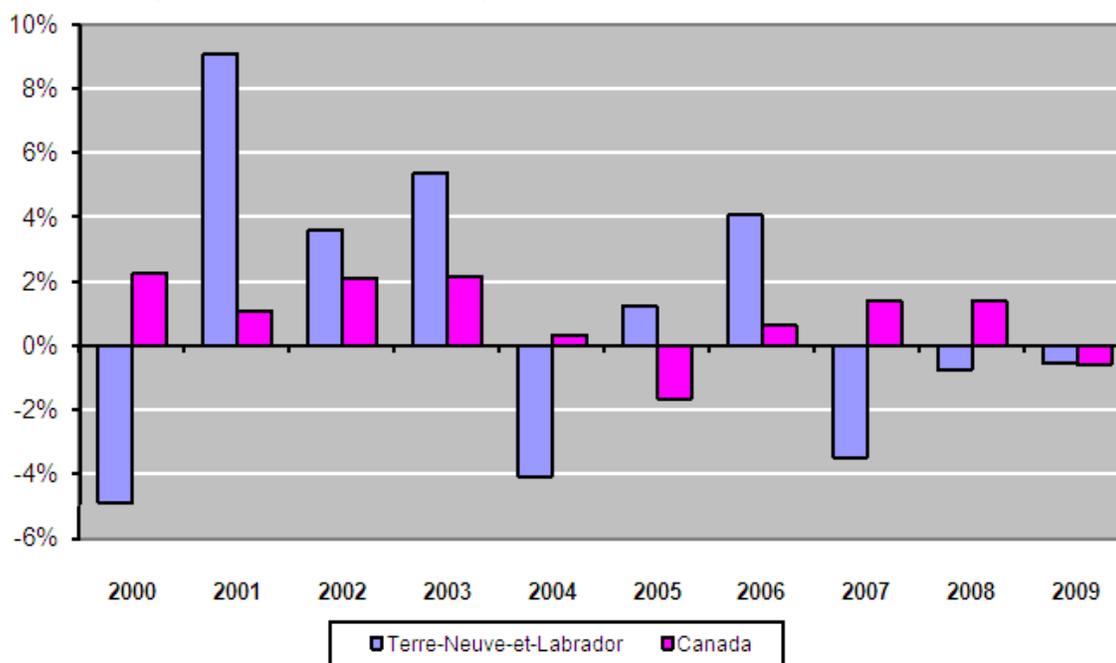
Emplois

Les industries touristiques de Terre-Neuve-et-Labrador ont généré 19 346 emplois en 2009. Ce chiffre englobe les emplois à temps plein et à temps partiel, ainsi que les salariés et les travailleurs autonomes. En 2009, le secteur du tourisme était à l'origine de 9,4 % de l'ensemble des emplois à Terre-Neuve-et-Labrador. Les emplois en tourisme ont affiché une baisse au cours de trois dernières années, enregistrant des pertes totales de 967 postes.

Il convient de souligner que le nombre d'emplois selon le MRH englobe tous les emplois requis pour produire les biens et services des industries touristiques, qu'ils soient consommés par des visiteurs ou par des résidents locaux. Ce nombre est plus élevé que celui des emplois attribuables à la consommation des visiteurs (dépenses ou demande) tel que mesuré dans le compte satellite du tourisme et dans les indicateurs nationaux du tourisme, puisqu'une partie seulement des 19 346 emplois peut être attribuée aux visiteurs.

Graphique 1

Taux annuel de croissance de l'emploi dans les industries du tourisme et dans l'ensemble de l'économie, Terre-Neuve-et-Labrador, 2000 à 2009



Lorsqu'on examine le nombre de salariés pour les années 1997 à 2009, aucune tendance ne domine. Cependant, des baisses modérées ont été enregistrées au cours des trois dernières années. Dans l'ensemble, le nombre de salariés a augmenté en moyenne de 1,6 % par année. Par contre, le nombre de travailleurs autonomes a chuté durant cette période, accusant une baisse moyenne de 2,9 % par année.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le nombre d'emplois en tourisme a baissé de 0,6 % en 2009, et le Canada a enregistré exactement la même baisse. En 2009, 256 emplois à temps plein ont été créés et 362 emplois à temps partiel ont disparu, d'où une perte nette de 107 emplois. Les gains d'emploi ont été enregistrés seulement dans l'industrie de l'hébergement, où 263 nouveaux emplois ont été créés en 2009.

Le nombre d'heures travaillées et la rémunération horaire

En 2009, un total de 34,1 millions d'heures a été enregistré dans les industries touristiques, soit 9,2 % des 372,1 millions d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie de Terre-Neuve-et-Labrador. Cela représente une semaine moyenne de 33,9 heures dans l'industrie touristique de la province, soit une hausse de 0,4 % comparativement à l'année précédente.

Les travailleurs autonomes représentent seulement 4 % de la main-d'œuvre en tourisme de la province. Leur rémunération horaire moyenne est inférieure à celle des salariés (12,22 \$ contre 13,61 \$), mais ils gagnent en moyenne 4 000 \$ de plus par année que les employés salariés en raison de leur semaine de travail plus longue. Plus de sept travailleurs autonomes sur dix travaillent à temps plein.

En 2009, la rémunération horaire dans le secteur du tourisme à Terre-Neuve-et-Labrador était de 15,41 \$, soit une hausse de 3,4 % par rapport à la rémunération de 14,91 \$ de l'année précédente, mais un taux encore nettement plus faible que la rémunération horaire de 27,41 \$ enregistrée pour l'ensemble de la province. Le salaire minimum général pour la province a augmenté le 1^{er} juillet 2009 pour passer de 8 \$ à 9 \$ l'heure. Cette hausse a favorisé l'augmentation de la rémunération horaire dans les industries touristiques.

Au cours de la période allant de 1997 à 2009, la rémunération horaire en tourisme dans la province a toujours été inférieure à la moyenne nationale des industries touristiques (voir tableau 1).

4.2 Profils des industries touristiques

Le MRH contient des données agrégées sur cinq groupes d'industries touristiques, à savoir le transport, l'hébergement, les services de restauration, les loisirs et divertissements, et les services de voyages. La liste des industries comprises dans chaque groupe du secteur du tourisme figure à l'annexe E. Certains résultats destinés à donner une idée du genre d'analyses des industries que permet de réaliser le MRH sont présentés ci-après.

Services de restauration

Parmi les groupes d'industries touristiques, celui des services de restauration était l'employeur le plus important en 2009. L'industrie a créé plus de 10 100 emplois, soit 52,2 % de l'ensemble des emplois des industries touristiques à Terre-Neuve-et-Labrador. Le nombre d'emplois a diminué de 1,5 % en 2009, ce qui est attribuable aux pertes des emplois à temps partiel.

Les services de restauration représentaient 66,2 % des emplois à temps partiel dans les industries touristiques de la province, le transport se classant au deuxième rang (10,2 %). Fait peu surprenant, la semaine de travail dans l'industrie de la restauration, soit 30,6 heures, était la plus courte observée parmi les industries touristiques et était inférieure à la semaine de travail moyenne de 34,6 heures pour l'ensemble de l'économie de la province.

De façon générale, les emplois dans les services de restauration continuaient d'être les moins bien rémunérés parmi l'ensemble des industries touristiques en 2009, la rémunération horaire moyenne étant de 11,67 \$.⁸ Même si cette rémunération était en hausse (+7,9 %) par rapport à l'année précédente, elle demeurait bien en dessous de la moyenne de 15,41 \$ enregistrée pour les industries touristiques de Terre-Neuve-et-Labrador.

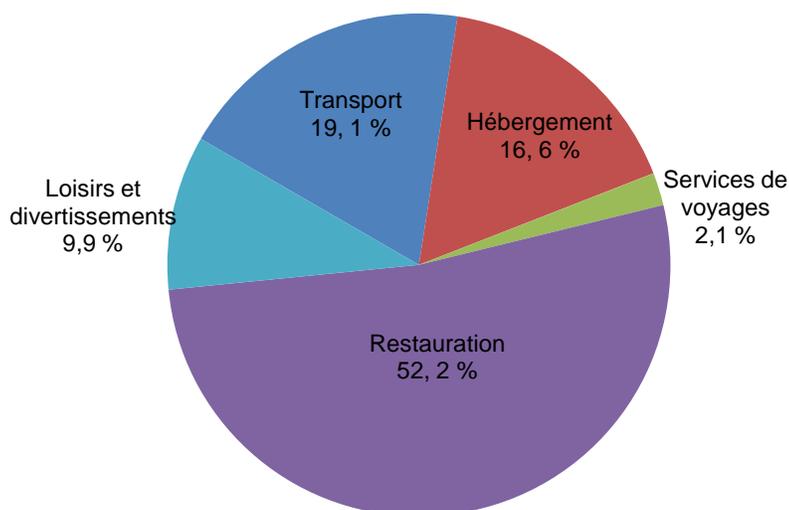
Les groupes professionnels les plus fréquents dans les services de restauration étaient les

⁸ Les pourboires sont inclus dans ces chiffres. Voir l'annexe C, Sources des données, pour savoir comment est calculé le montant des pourboires.

serveurs au comptoir et les aides de cuisine, qui représentaient un employé salarié sur quatre dans cette industrie. Environ 45 % de l'ensemble des adolescents et des jeunes adultes qui travaillaient dans cette industrie occupaient un poste de caissier ou d'aide de cuisine.

Cependant, le salaire horaire moyen des caissiers et des aides de cuisine était inférieur au salaire minimum de la province. Environ 45 % de l'ensemble des adolescents et des jeunes adultes qui travaillaient dans cette industrie occupaient un poste de caissier ou d'aide de cuisine. Le salaire minimum pour la province a augmenté pour passer de 8 \$ à 9 \$ l'heure le 1^{er} juillet 2009.

Graphique 2
Répartition des emplois dans les industries touristiques à Terre-Neuve-et-Labrador, 2009



Transport

En 2009, le groupe du transport (qui comprend le transport aérien et les autres industries du transport, y compris par chemin de fer, par eau et par autobus, de même que les taxis et les locations de voiture) était à l'origine de 3 698 emplois, ce qui représente 19,1 % de l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les industries du transport ont affiché beaucoup moins de postes (-3,5 %) comparativement à 2008. Les pertes ont surtout été observées chez les employés salariés, 153 emplois ayant été abolis en 2009. Cette industrie représentait 230 emplois occupés par des travailleurs autonomes, soit 29,7 % de l'ensemble des travailleurs autonomes en tourisme.

La semaine de travail dans le groupe du transport était longue, d'une durée moyenne de 41,5 heures, c'est-à-dire près de 7 heures de plus que la moyenne pour le secteur du tourisme à Terre-Neuve-et-Labrador. L'une des raisons de ces longues heures est la forte proportion d'emplois à temps plein (78,3 %).

En plus d'une longue semaine de travail, les emplois dans le domaine du transport sont bien rémunérés, le taux horaire s'établissant à 23,12 \$, soit plus de 7 \$ supérieurs à la moyenne du secteur touristique.

Le groupe professionnel le plus répandu dans le domaine du transport était celui des conducteurs d'autobus et des opérateurs d'autres transports en commun, représentant un employé salarié sur six dans cette industrie. Leur taux horaire s'établissait à 16,08 \$ en 2009.

Hébergement

En 2009, le groupe de l'hébergement a créé plus de 3 200 emplois. Ce groupe est demeuré le troisième employeur en importance au cours de toute la période allant de 1997 à 2009. C'est le seul groupe qui a enregistré des gains d'emploi en 2009.

Le nombre d'emplois en hébergement a augmenté de 8,9 % à Terre-Neuve-et-Labrador en 2009. Ce gain a été particulièrement important pour les emplois à temps plein, qui ont connu une croissance deux fois plus rapide que celle des emplois à temps partiel. Plus de 60 % de cette hausse du nombre d'emplois à temps plein s'est produite en faveur de la main-d'œuvre féminine.

Le nombre d'heures travaillées par semaine dans cette industrie était presque le même que celui qui avait été enregistré en 2008 (36,7 heures), soit environ cinq heures de plus que le groupe de l'hébergement partout au Canada.

Pour ce groupe, la rémunération horaire a diminué de 9,8 % en 2009 pour s'établir à 14,50 \$, ce qui est inférieur à la moyenne du secteur touristique de 15,41 \$. En moyenne, les emplois en hébergement à Terre-Neuve-et-Labrador étaient moins bien rémunérés que ceux de ce groupe dans l'ensemble du Canada.

Dans le groupe de l'hébergement, la profession la plus répandue était celle des préposés au nettoyage responsables des travaux légers (tels que les préposés à l'entretien ménager), qui comptait 600 emplois rémunérés en 2009, pour la plupart occupés par des femmes.

Loisirs et divertissements

En 2009, le groupe des loisirs et divertissements était le quatrième employeur par ordre d'importance parmi les groupes inclus dans le MRH, représentant plus de 1 900 emplois. Ce groupe a connu une baisse du nombre d'emplois de 2,4 % comparativement à 2008.

La semaine de travail des emplois en loisirs et divertissements était plus longue, comptant une durée moyenne de 33 heures, ce qui la place au troisième rang dans les industries touristiques. La rémunération horaire dans le groupe des loisirs et divertissements (15,53 \$) était légèrement supérieure à la moyenne observée pour le secteur du tourisme de Terre-Neuve-et-Labrador (15,41 \$). Le groupe professionnel le plus répandu était celui des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique.

Le groupe des loisirs et divertissements comptait la proportion la plus importante (32,9 %) de travailleurs autonomes, représentant 255 emplois. Cependant, ces travailleurs autonomes avaient une semaine de travail plus courte (40,3 heures par semaine) que l'ensemble des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme (47,3 heures par semaine).

Services de voyages

En 2009, les services de voyages représentaient le plus petit groupe d'industries touristiques, à l'origine de 400 emplois. Le nombre d'emplois dans ce groupe a accusé une baisse de 6,7 %, tandis que l'ensemble du secteur touristique a été confronté à des enjeux importants en 2009. Ce groupe ne représentait que 2,1 % de l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme de cette province.

La rémunération horaire moyenne des travailleurs de ce groupe était la deuxième plus élevée parmi toutes les industries touristiques. La rémunération horaire dans ce groupe était supérieure à la moyenne pour le secteur du tourisme de Terre-Neuve-et-Labrador (21,49 \$ contre 15,41 \$ de l'heure). Pour ce qui est des heures travaillées, toutefois, ce groupe comptait 29,9 heures par semaine comparativement à 33,9 heures pour le secteur touristique.

Fait peu surprenant, les conseillers en voyages forment la principale profession dans le groupe des services de voyages, représentant près de la moitié des salariés de ce groupe. Les femmes y détenaient 78,7 % des emplois en 2009.

4.3 Professions liées aux industries touristiques

Dix principaux groupes professionnels représentaient 60,7 % de l'ensemble des emplois dans les industries touristiques à Terre-Neuve-et-Labrador. De manière semblable au Canada, les trois groupes professionnels suivants étaient dominants : serveurs au comptoir et aides de cuisine, serveurs d'aliments et de boissons, et cuisiniers.

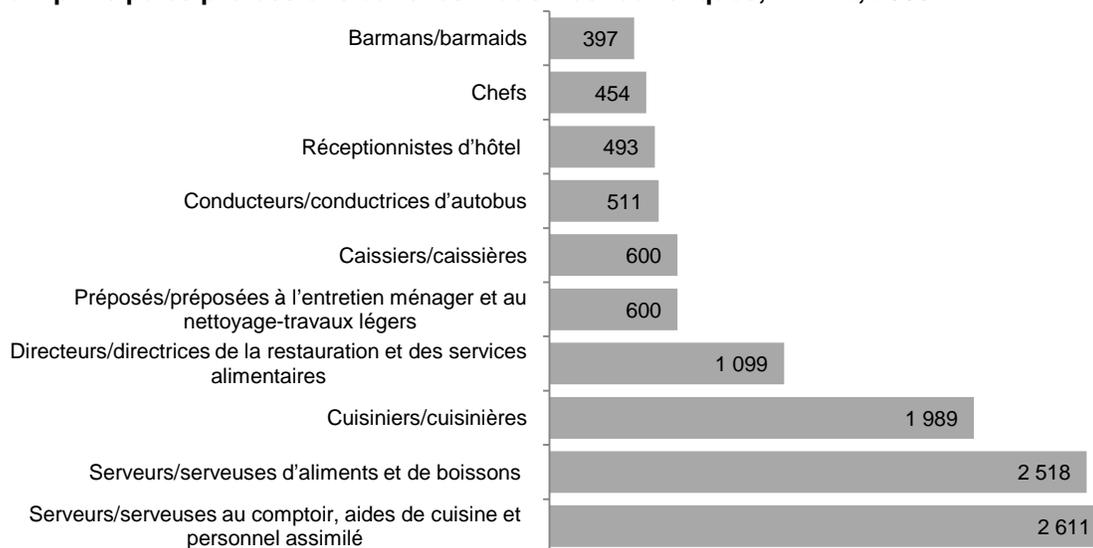
En outre, ces professions étaient surtout concentrées dans un groupe d'industries touristiques. Quatre-vingt-six pour cent des emplois dans les dix groupes professionnels principaux appartenaient au groupe des services de restauration. Moins de 10 % des emplois dans les dix principales professions étaient occupés dans les industries de l'hébergement, tandis qu'environ 4 % des emplois l'étaient dans le domaine du transport.

En 2009, trois groupes professionnels sur dix obtenaient une rémunération supérieure au salaire annuel moyen du secteur touristique à Terre-Neuve-et-Labrador (23 616 \$). Les directeurs de restaurant gagnaient 34 032 \$ par année, les chefs, 25 257 \$, et les conducteurs d'autobus, 24 885 \$.

Seuls les conducteurs d'autobus (parmi les dix principaux groupes professionnels) gagnaient un salaire horaire (16,08 \$) supérieur à la moyenne du secteur touristique de 13,61 \$. Si l'on compare les salaires des autres principaux groupes professionnels, les préposés au nettoyage - travaux légers (12,77 \$), les réceptionnistes d'hôtel (10,38 \$) et les cuisiniers (9,47 \$) gagnaient un salaire horaire plus élevé que la profession la plus répandue en tourisme, c'est-à-dire le serveur au comptoir et l'aide de cuisine (8,60 \$).

La durée de la semaine de travail des directeurs de restaurant (49,1 heures) et des réceptionnistes d'hôtel (40,5 heures) a été plus longue que la moyenne du secteur touristique pour les employés salariés (33,4 heures). Les conducteurs d'autobus et les caissiers ont travaillé respectivement 29,8 et 21,3 heures par semaine, ce qui est bien en dessous de la moyenne du secteur touristique.

Graphique 3
Les dix principales professions dans les industries touristiques, T.-N.-L., 2009



4.4 Profil des employés dans les industries touristiques

Le MRH fournit des données détaillées sur trois caractéristiques des employés, à savoir le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains résultats selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 2). Il est à noter que les renseignements suivants concernent les employés salariés seulement, car les données relatives au profil des employés ne sont pas disponibles pour les travailleurs autonomes.

Sexe

De façon similaire aux industries touristiques de l'ensemble du Canada, un nombre proportionnellement plus élevé de femmes que d'hommes travaillaient dans le secteur touristique à Terre-Neuve-et-Labrador en 2009 (54,9 %). Les femmes détenaient 10 190 emplois de salariés, soit 1 808 de plus que les hommes. Une plus forte proportion de femmes employées dans le secteur du tourisme (34,5 %) que d'hommes (29,4 %) avaient moins de 25 ans.

Les femmes n'étaient sous-représentées que dans un seul groupe d'industries, celui du transport. Seul 23,9 % des emplois de salariés étaient occupés par des femmes. Par contre, les femmes étaient représentées plus équitablement dans le groupe des loisirs et divertissements (48,9 %).

Dans toutes les industries touristiques de la province, la semaine de travail des femmes était plus courte que celle de leurs homologues masculins, à l'exception de l'industrie des services de voyages. La différence la plus marquée a été observée dans l'industrie de l'hébergement (31,8 heures par semaine comparativement à 49 heures pour les hommes). Les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel. En 2009, une femme sur trois travaillait à temps partiel comparativement à un homme sur quatre.

Les femmes travaillant dans les industries touristiques de Terre-Neuve-et-Labrador gagnaient en moyenne 3,46 \$ de moins que les hommes (11,85 \$ l'heure contre 15,31 \$). Ces chiffres sont comparables à ceux des industries touristiques ailleurs au Canada. Le salaire des femmes variait appréciablement, les emplois dans les industries des services de voyages et du transport payant le plus (21,80 \$ et 18,35 \$ de l'heure respectivement) et ceux dans les services de restauration payant le moins (9,76 \$ de l'heure).

En ce qui concerne l'industrie du transport en 2009, la présence de cinq fois plus d'hommes de 45 ans et plus que de femmes dans cette catégorie d'âges et les postes à temps plein occupés par trois fois plus d'hommes pourraient expliquer pourquoi le revenu du travail touché par les hommes est supérieur.

Module des ressources humaines du Compte satellite du tourisme
Une étude pilote pour Terre-Neuve-et-Labrador

Tableau 2 - Emplois d'employés, heures et salaires pour les industries touristiques, T.-N.-L., 2009

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Status d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigrant	Non immigrant
Nombre d'emplois d'employés	emplois								
Transport	3,468	829	2,639	266	548	802	1,852	127	3,341
Hébergement	3,070	2,283	787	418	564	781	1,306	43	3,027
Restauration	10,006	5,977	4,028	4,563	1,910	1,521	2,011	566	9,440
Loisirs et divertissements	1,662	812	849	x	x	268	502	x	x
Services de voyages	367	289	78	x	x	134	87	x	x
Temps plein	13,153	6,902	6,251	2,579	2,786	2,957	4,831	591	12,562
Temps partiel	5,419	3,289	2,131	3,396	547	550	926	172	5,247
Total des industries touristiques	18,572	10,190	8,382	5,975	3,333	3,507	5,757	763	17,809
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par emploi	heures								
Transport	41,0	35,9	42,6	28,9	34,0	43,6	43,6	20,8	41,8
Hébergement	36,2	31,8	49,0	23,7	40,7	40,3	35,9	38,5	36,2
Restauration	30,2	28,3	33,1	20,8	35,6	39,1	39,8	37,1	29,8
Loisirs et divertissements	31,9	30,1	33,8	x	x	44,3	38,4	x	x
Services de voyages	29,4	30,6	25,3	x	x	30,7	37,2	x	x
Temps plein	40,4	36,2	45,2	29,8	39,5	44,2	44,4	42,4	40,3
Temps partiel	16,2	16,7	15,4	14,4	21,4	20,5	17,0	6,4	16,5
Total des industries touristiques	33,4	29,9	37,6	21,0	36,5	40,5	40,0	34,3	33,3
Salaire horaire moyen par emploi	dollars								
Transport	20,29	18,35	20,81	11,88	20,72	16,69	22,55	15,44	20,38
Hébergement	12,62	12,48	12,88	7,93	11,54	11,32	15,01	12,65	12,62
Restauration	10,54	9,76	11,52	8,22	10,83	11,72	12,15	9,58	10,61
Loisirs et divertissements	13,86	12,91	14,66	x	x	15,21	16,07	x	x
Services de voyages	20,78	21,8	16,22	x	x	21,63	28,22	x	x
Temps plein	14,17	12,31	15,81	8,62	12,78	13,67	17,17	10,57	14,35
Temps partiel	10,23	9,75	11,03	8,31	13,06	10,74	13,72	19,37	10,11
Total des industries touristiques	13,61	11,85	15,31	8,5	12,8	13,43	16,94	10,94	13,73

Tableau 3 - Emplois d'employés, heures et salaires pour les industries touristiques, Canada, 2009

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Status d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigra	Non immigrant
Nombre d'emplois d'employés	emplois								
Transport	191	60	131	15	31	39	106	44	146
Hébergement	213	128	85	62	43	34	74	51	162
Restauration	829	501	327	426	144	112	147	195	634
Loisirs et divertissements	223	110	113	86	38	34	65	30	192
Services de voyages	42	31	11	6	9	8	18	12	29
Temps plein	892	458	435	190	200	182	320	230	662
Temps partiel	605	372	232	404	65	45	91	103	502
Total des industries touristiques	1,497	830	667	594	265	227	411	333	1,164
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par emploi	heures								
Transport	32,4	26,7	35,0	24,2	31,3	35,6	32,6	33,1	32,1
Hébergement	31,4	29,2	34,6	18,4	34,1	39,5	37,0	37,7	29,4
Restauration	26,8	25,0	29,5	18,3	33,2	36,6	37,3	32,1	25,1
Loisirs et divertissements	28,5	26,8	30,2	15,1	36,3	40,8	35,1	31,7	28,0
Services de voyages	34,3	34,0	35,3	22,4	34,8	38,0	36,6	37,0	33,2
Temps plein	37,5	34,9	40,3	27,3	38,3	41,9	40,6	40,9	36,3
Temps partiel	15,4	15,8	14,8	13,7	19,1	19,9	18,3	16,0	15,3
Total des industries touristiques	28,6	26,3	31,4	18,1	33,6	37,5	35,7	33,2	27,3
Salaire horaire moyen par emploi	dollars								
Transport	28,33	25,79	29,22	17,31	23,32	28,93	30,63	23,73	29,77
Hébergement	17,13	15,43	19,27	12,45	16,85	18,06	18,79	19,59	16,15
Restauration	13,92	13,01	15,11	11,03	14,26	15,67	16,42	13,82	13,96
Loisirs et divertissements	20,66	19,18	21,94	13,29	19,45	23,00	24,16	20,42	20,70
Services de voyages	21,68	20,49	24,98	12,69	19,21	23,63	23,80	20,29	22,35
Temps plein	18,88	16,31	21,22	12,12	16,90	20,01	22,10	17,23	19,53
Temps partiel	13,72	13,47	14,15	11,27	15,12	16,88	19,14	15,48	13,34
Total des industries touristiques	17,76	15,55	20,06	11,68	16,65	19,68	21,76	16,97	18,03

Jeunes et travailleurs plus âgés

Les jeunes de 15 à 24 ans ont été une source importante de main-d'œuvre pour les industries du secteur touristique de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils occupaient plus de 5 970 emplois de salariés en 2009, ce qui représente 32,2 % des emplois de salariés en tourisme. Trois jeunes sur quatre étaient employés dans l'industrie de la restauration.

Les travailleurs plus âgés, ceux de 45 ans et plus, constituaient aussi une source importante de main-d'œuvre pour le secteur du tourisme, occupant 5 750 emplois de salariés (31,0 %). En outre, les travailleurs plus âgés étaient répartis plus uniformément que les jeunes adultes entre les divers groupes d'industries touristiques.

Près de six jeunes travailleurs sur dix occupaient un emploi à temps partiel dans le secteur du tourisme comparativement à environ deux travailleurs plus âgés sur dix. Fait peu surprenant, les jeunes adultes et les adolescents ont travaillé moins d'heures par semaine (21 heures) que les travailleurs plus âgés (40 heures).

Le salaire des jeunes travailleurs était aussi considérablement plus faible. Le salaire horaire des travailleurs de 15 à 24 ans dans les industries touristiques était de 8,50 \$ en 2009, soit près de la moitié de celle des employés de 45 ans et plus (16,94 \$). L'écart salarial le plus important entre les jeunes et les travailleurs plus âgés était celui observé pour le groupe de la restauration, les taux horaires étant de 8,22 \$ contre 12,15 \$.

Immigrants

En 2009, les immigrants occupaient plus de 760 emplois, ce qui représente 4,1 % des emplois de salariés dans le secteur du tourisme. Depuis 2003, ils gagnent un salaire horaire plus faible que celui des non-immigrants dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et, en 2009, leur salaire était inférieur de 2,79 \$ l'heure. Dans le domaine du transport, le salaire horaire des immigrants était appréciablement plus faible que celui des non-immigrants, soit 4,94 \$ de moins à Terre-Neuve-et-Labrador. Dans l'industrie de l'hébergement, par contre, les salaires horaires des immigrants et des non-immigrants étaient comparables (12,65 \$ contre 12,62 \$).

Les immigrants représentent la plus grande part de la main-d'œuvre dans les services de restauration (5,7 %), l'industrie du transport arrivant au deuxième rang (3,7 %).

5. Conclusion

Cette étude avait pour but d'évaluer la possibilité d'étendre le MRH à une province dont la population est plus petite, et cet objectif a été atteint. Les estimations relatives au marché du travail du secteur touristique se comparent favorablement à celles du MRH national et de la première étude pilote provinciale entreprise pour une plus grande province. Les résultats pour la province de l'Ontario ont été publiés en mars 2010. Les cinq principales catégories de professions dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador étaient les mêmes que celles de l'Ontario et du Canada. Des tendances semblables sont observées pour les variables calculées, notamment les heures moyennes annuelles et les gains horaires moyens.

Fait peu surprenant, des cellules de données ont été supprimées en raison de la confidentialité. Plus précisément, nous avons été dans l'impossibilité de présenter les données concernant le transport aérien et les autres industries du transport séparément en raison de la forte concentration dans l'industrie du transport aérien dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, les données relatives à l'industrie des services de voyages pour l'année 2004 n'ont pu être publiées afin de protéger la confidentialité des données de la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, les estimations relatives au marché du travail dans le domaine des loisirs et

divertissements ont été supprimées pour éviter la divulgation par recoupements. Finalement, les données trouvées à un niveau plus détaillé, comme le profil des employés, ont été supprimées dans une mesure beaucoup plus grande en raison du nombre insuffisant d'emplois. Nous avons également remarqué que les données dans cette province sont plus volatiles, surtout en ce qui a trait aux professions, mais les tendances de l'industrie ont pu être clairement dégagées.

Afin de mesurer les répercussions de la confidentialité sur les données du MRH pour 2009, un ratio en pourcentage a été calculé afin de comparer les renseignements supprimés pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador par rapport au Canada. Ces proportions sont calculées à la fois pour des données détaillées et des données globales sur les professions. Dans l'ensemble, les résultats applicables au secteur du tourisme indiquent que les suppressions de cellules de données étaient 38 % plus nombreuses comparativement à celles du Canada au moment de la compilation des données relatives à l'ensemble des professions. Le pourcentage est supérieur (44 %) dans le cas des données relatives à chacune des professions étant donné que moins d'emplois sont présentés.

Parmi les industries du tourisme, c'est dans les services de restauration que les suppressions ont été les moins nombreuses, aucune cellule relative aux professions n'ayant été perdue comparativement au Canada. Les données produites pour les industries du transport et de l'hébergement ont également fourni des renseignements de bonne qualité, des cellules supplémentaires ayant été supprimées dans une proportion de 13 % et 38 % comparativement au Canada. De plus, la majorité des cellules confidentielles avaient trait à la répartition entre immigrants et non-immigrants.

En ce qui concerne les catégories détaillées, une perte de cellules supplémentaires de l'ordre de 63 % par rapport au Canada a été enregistrée pour les données sur les emplois à temps plein et à temps partiel dans l'industrie des loisirs et divertissements, en partie en raison du fait que cette industrie a été écartée pour éviter la divulgation par recoupements de données sur les services de voyages. Finalement, les services de voyages constituant le plus petit groupe parmi l'ensemble des industries touristiques, c'est sans grande surprise que le nombre de cellules supprimées pour ce groupe était dans l'ensemble le plus élevé. Par exemple, 75 % des données concernant les femmes et les hommes n'étaient pas disponibles à des fins de publication une fois la comparaison terminée.

L'étude pilote a permis de dresser un tableau complet de la population active de Terre-Neuve-et-Labrador malgré la suppression de certaines données détaillées. Cette étude sera très utile au gouvernement, le secteur du tourisme pouvant aider à suivre les nouvelles tendances de l'industrie, notamment la croissance de l'emploi chez les travailleurs plus âgés à Terre-Neuve-et-Labrador. Une récente étude arrive à la conclusion que la croissance de l'emploi au Canada a été entraînée par la hausse de l'emploi des travailleurs plus âgés, qui ne cesse de croître depuis 2001, année où les premiers membres de la génération du baby-boom ont atteint 55 ans.⁹ Le MRH pour Terre-Neuve-et-Labrador mène à une conclusion similaire. Le nombre d'emplois détenus par les travailleurs plus âgés a augmenté pendant toute la période couverte, mis à part des baisses minimales en 2003 et 2006.

⁹ Le marché du travail en 2008, février 2009, L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada – n° 75-001-X au catalogue

Annexe A : Cadre comptable

Le Module des ressources humaines (MRH) est fondé sur et ancré dans le cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans le Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé (CST-CMR)¹⁰. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN), qui est reconnu internationalement¹¹.

Étant donné que le MRH utilise le même cadre, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. Par extension, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Ces comparaisons rehaussent la capacité analytique du MRH.¹²

¹⁰ Commission européenne, Eurostat, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies, Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, 2001.

¹¹ Commission européenne, Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale, Système de comptabilité nationale 1993, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.

¹² Il existe certaines différences conceptuelles entre le CST du Canada et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir le document de Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, « Study of the Canadian Tourism Satellite Account: Comparison of the TSA-RMF and CTSA », rapport préparé pour la Commission canadienne du tourisme aux fins des réunions du sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme qui ont eu lieu les 8 et 9 mars 2004 à Madrid.

Annexe B : Concepts et définitions

Le Module des ressources humaines (MRH) comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le SCNC pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires¹³, commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires¹⁴. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes¹⁵.

Actuellement, un projet est en cours pour développer des estimations de l'emploi qui peuvent être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettront de faire le lien entre le MRH et le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) à un niveau détaillé. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie (concept utilisé dans le CSTC et INT) correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total (concept utilisé dans le MRH) correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du

¹³ L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCNC est décrite à l'annexe C, C.1.

¹⁴ Comprend l'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, etc.

¹⁵ Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, une imputation est appliquée à la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'annexe D : Méthodologie, Étape 1.

total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles qui sont définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile.¹⁶ Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire).¹⁷ Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué

¹⁶ La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

¹⁷ Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs.¹⁸ Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs.¹⁹

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de la personne qui revendique le statut de réfugié et qui demeure avec elle. Un non-immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

¹⁸ L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci-dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets directs du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

¹⁹ Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Annexe C : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines (MRH): les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

C.1 Système des comptes nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCNC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) par province.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi.²⁰ Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence²¹. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives (par exemple les formulaires T-4) sont aussi utilisées pour certaines industries²².

Les données sur les heures travaillées comprennent l'information suivante :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

²⁰ L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

²¹ Pour en savoir davantage sur la méthodologie actuelle du SCNC, voir le document de Jean-Pierre Maynard, « La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne », présenté à la réunion annuelle du Groupe de Paris, 29 septembre 2004, Lisbonne, Portugal.

²² Formulaire utilisé par l'Agence du revenu du Canada pour que l'employeur puisse inscrire le sommaire de toutes les rémunérations payées à ses employés (salaire, traitement, pourboire, prime, vacances payées ou autres rémunérations).

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements entre la maison et le lieu de travail.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre d'heures travaillées pendant l'année.

Dans le SCNC, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives du T4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi (AE) et au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries:

- Arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 711)
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713)
- Services d'hébergement (SCIAN 721)
- Services de restauration (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de baggages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

C.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq pour les Recensements de 2001 et 2006. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCNC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce

cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

C.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2009.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCNC pour établir le nombre total d'emplois.

C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCNC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

Annexe D : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes :

1. utilisation des totaux établis dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
2. à partir de données du SCNC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
3. répartition des totaux du SCNC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
4. élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'Enquête de la population active (EPA);
5. lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
6. rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base de données des Comptes canadiens de productivité (CCP).

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. Plus précisément :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le salaire horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même revenu.²³ Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.
2. Les données sur les emplois dans les CCP suivent la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) propre au SCNC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213= 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La

²³ Dans les dernières mises à jour du MRH, l'imputation incluait le revenu supplémentaire du travail. Par contre les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages incluent dans le revenu supplémentaire du travail. Avec cette étude pilote, nous excluons le revenu supplémentaire du travail du revenu du travail pour les travailleurs autonomes.

même méthode est utilisée pour éliminer les autres sous-secteurs non touristiques de la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), des services de restauration (SCIAN 7220), des arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et des services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

Étape 2 : Répartition des données du SCNC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCNC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

La répartition par profession des emplois provient du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCNC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 et 2005 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais non significatif à un niveau détaillé et par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) a été conservée pour toutes les années. Une interpolation linéaire a été faite pour tenir compte du changement dans les ratios des immigrants entre les deux recensements. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

Étape 5 : Lissage des données de l'EPA

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver

les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCNC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

Étape 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du au salaire minimum à Terre-Neuve-et-Labrador, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine. Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du Module des ressources humaines (MRH) sont donc les suivants :

1. Transport

Transport aérien

Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)

2. Hébergement
3. Services de restauration
4. Loisirs et divertissements
5. Services de voyages

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

Liste complète des industries touristiques par Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

Transport

Transport aérien

- 4811 Transport aérien régulier
- 4812 Transport aérien non régulier

Toutes les autres industries du transport

- 4821 Transport ferroviaire
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 482114 Transport ferroviaire de voyageurs
 - Industries auxiliaires non touristiques** 482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
 - 482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale
- 4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
- 4832 Transport sur les eaux intérieures
- 4851 Services urbains de transport en commun
- 4852 Transport interurbain et rural par autocar
- 4853 Services de taxi et de limousine
- 4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 Services d'autobus nolisés
- 4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
- 4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément
- 5A0510 Location et location à bail de matériel automobile
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 532111 Location de voitures particulières
 - 532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 532112 Location à bail de voitures particulières

Hébergement

- 7211 Hébergement des voyageurs
- 721A²⁴ Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 721211 Parcs pour véhicules de plaisance et campings
 - 721212 Camps de chasse et de pêche
 - 721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche)
 - Sous-secteurs non touristiques**
 - 721310 Maisons de chambres et pensions de famille

²⁴ Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC).

Restauration

- 7220 Services de restauration et débits de boissons
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 72211 Restaurants à service complet
 - 72221 Établissements de restauration à service restreint
 - 72241 Débits de boissons (alcoolisées)
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 72231 Entrepreneurs en restauration
 - 72232 Traiteurs
 - 72233 Cantines et comptoirs mobiles

Loisirs et divertissements

- 51213 Présentation de films et de vidéos
- 7110 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 7111 Compagnies d'arts d'interprétation
 - 7112 Sports-spectacles
 - 7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires
 - 7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
- 7121 Établissements du patrimoine
- 713A²⁵ Services de divertissements et de loisirs
 - 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
 - 7132 Jeux de hasard et loteries
 - 7139 Autres services de divertissement et de loisirs
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 71391 Terrains de golf et country clubs
 - 71392 Centres de ski
 - 71393 Marinas
 - 71395 Salles de quilles
 - 71399 Tous les autres services de divertissement et de loisirs
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 71394 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Services de voyages

- 5615 Services de préparation de voyages et de réservation

²⁵ Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le SCNC.

Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques.

Les principaux groupements de professions inclus dans l'étude pilote sont les mêmes que ceux du MRH national.²⁶ La sélection n'a pas été modifiée pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador afin d'assurer la comparabilité des résultats entre les données provinciales et nationales. À l'examen des données relatives aux professions dans cette province, les professions les plus répandues ont été incluses dans la sélection des principales professions utilisées dans l'étude pilote.

Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Type de professions regroupées par catégorie d'industries touristiques CNP - S 2006

Hébergement

Directeurs/directrices de services d'hébergement	A222
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs, et de conditionnement physique	F154
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids.	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Réceptionnistes d'hôtel	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers.	G931
Concierges et concierges d'immeubles.	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	

Transport

Transport aérien

Pilotes et navigateurs/navigateuses de pilotage du transport aérien.	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens.	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs.	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien.	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	

²⁶ Voir le rapport « Module des ressources humaines du Compte satellite en tourisme, 2009 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 13-604, n° 66 au catalogue, mai 2010, annexe F, pour une explication de la méthode de sélection des principales professions.

Toutes les autres industries du transport

Directeurs/directrices des transports.	A373
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail. . .	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus.	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses.	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre-freins.	H722
Toutes les autres professions des autres industries du transport	

Services de restauration

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires.	A221
Superviseurs/superviseuses des services alimentaires.	G012
Caissiers/caissières.	G311
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières.	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse	G511
Barmans/barmmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Boulangers - pâtisseries/boulangères-pâtisseries.	G942
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses-services de livraison et de messagerie.....	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	

Loisirs et divertissements

Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	A343
Personnel technique des musées et des galeries d'art	A112
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs, et de conditionnement physique.	F154
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail. . .	G211
Caissiers/caissières.	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé.	G631
Personnel préposé au jeu dans les casinos.	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction.	G731
Concierges et concierges d'immeubles.	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	I212
Toutes les autres professions des loisirs et divertissements	

Services de voyages

Directeurs/directrices - Commerce de détail	A211
Conseillers/conseillères en voyages.	G711
Toutes les autres professions des services de voyages	

Annexe G : Structure des tableaux

La structure des tableaux du Module des ressources humaines (MRH) est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles sur demande pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes:

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total : temps partiel
- h. Total : temps plein
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe F).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 ans et plus).

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données sont confidentielles.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Il est maintenant possible de faire une commande spéciale pour des tableaux (\$). Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles ont été interrompues pour le moment. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'agent d'information (613-951-3640; lead-info-dcrd@statcan.gc.ca, Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada.

Glossaire

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer son importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries de l'ensemble de l'économie.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et visiteurs non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

Emploi équivalent plein temps : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

Emplois équivalents plein temps : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

Emplois lié au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une

autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Heures travaillées : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait beaucoup à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Non immigrant : Dans la présente étude, un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun dans la classification.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), la caisse d'indemnisation des accidentés du travail, les assurances vie et maladie et les allocations de retraite.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employés dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Système des comptes nationaux (SCN) : Le Système des comptes nationaux (SCN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de ~~fonctions~~ nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à ~~des~~ fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passent un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Bibliographie

- BARBER-DUECK, Conrad et Demi KOTSOVOS. « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998 ». *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 40, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.
- BISAILLON, Monique et Charles MORISETTE, « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007 ». *Comptes des revenus et des dépenses, série technique*, n° 61, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mai 2009.
- CANÁDA, Agustín, J. PRADO et R. ROIG, "The measurement of employment in tourism - Spain", présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME. *L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités*, préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa, juin 2008.
- CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME, *À court de main-d'œuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs*, préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa, juin 2008.
- CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME, *Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa, 2007.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, OCDE, NATIONS UNIES et BANQUE MONDIALE, *Système de comptabilité nationale*, 1993. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, OCDE, DIVISION DE LA STATISTIQUE DES NATIONS UNIES et ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*, Commission de communautés européennes, OCDE, Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, mai 2001.
- HOEKSTRA, Rutger, "Labour in the Dutch TSA" présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'OCDE et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- KOTSOVOS, Demi. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2009 ». *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 63, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2009.
- LAIMER, Peter et Petra ÖHLBÖCK, "A TSA-Employment Module for Austria", présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'OCDE et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- MARSHALL, Katherine, « Travailler à temps partiel par choix », *l'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, novembre 2000.
- MOHAN, M., G. GISLASON, et B. MCGOWAN, *Tourism-related employment: 1998 update*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, novembre 1998.
- MORISETTE, Charles et Berouk TEREFE, « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006 », *Comptes des revenus et des dépenses, série technique*, n° 59, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2008.

Ontario Ministère du tourisme, *Discovering Ontario - A report on the future of tourism*, préparé par "The Ontario Tourism Competitive Study", Toronto, février 2009.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi*. OCDE, Paris, juillet 2000.

Statistique Canada, 1997 – . *Aviation civile canadienne*, n° 51-206 au catalogue de Statistique Canada, Annuel.

Statistique Canada. « Guide du compte satellite du tourisme du Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 52, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2007.

Statistique Canada. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005 ». *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, n° 55, n° 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2007.

Statistique Canada, 1997 – . *Information sur la population active*, n° 71-001 au catalogue, Statistique Canada, Mensuel.

Statistique Canada, 1997 – . *Indicateurs nationaux du tourisme*, n° 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Trimestriel.